

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 25 NOVEMBRE 2019**

Le vingt-cinq novembre deux mille dix-neuf, à 19H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le dix-huit novembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

**Étaient présents : 19**

Nombre de membres  
en exercice : 26  
Nombre de membres  
présents : 19  
VOTE : 22  
Pour : 22  
Abstention : 0  
Contre : 0  
**Adopté à l'unanimité**

**LA FERTE IMBAULT** : Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,  
**ORÇAY** : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,  
**PIERREFITTE-SUR-SAUDRE** : Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN, délégués titulaires,  
**SALBRIS** : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Monsieur Jean CHICAULT, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Madame Françoise VANDEMAELE, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,  
**SELLES-SAINT-DENIS** : Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,  
**SOUESMES** : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, Madame Maryse SENÉ, délégués titulaires,  
**THEILLAY** : Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires,

**Absents excusés et Pouvoirs : 3**

Madame Emmanuelle ROEKENS, pouvoir à Monsieur POUJADE  
Madame Corinne PENICAUD-NEVANDER, pouvoir à Monsieur MAURICE  
Madame Mauricette ROQUE, pouvoir à Monsieur CHOPIN

**Absents sans pouvoirs : 4**

Madame Marie-Laure CHOLLET  
Madame Stéphanie DARDEAU  
Monsieur Philippe DEBRÉ  
Madame Marie-Lise CARATY

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Yves THÉMIOT**

**OBJET :**

**2019-66 : ACCUEIL DE LOISIRS DE SELLES-SAINT-DENIS - FONDS DE CONCOURS POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE PORTES**



Monsieur le Président explique que les locaux de l'accueil de loisirs de Selles-Saint-Denis nécessitent des travaux de rénovation de deux portes.

Commune de Selles-Saint-Denis  
041-244100806-20191125-DELIB2019-66-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2019  
Date de réception préfecture : 05/12/2019

Une demande de subvention a été faite auprès de la CAF à hauteur d'environ 40% du montant des travaux.

Vu l'article L5214-16, alinéa V (article 186 de la loi du 13 Août 2004) du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule qu' : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accord concordants, exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Il est sollicité de la part de la Commune de Selles-Saint-Denis, un fonds de concours afin de contribuer à cette dépense.

Il est précisé que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »

Considérant que le coût estimé de l'opération à réaliser est de : 9 0100 € HT ;

En conséquence et sous réserve de l'accord du Conseil Municipal de la Commune de Selles-Saint-Denis, il vous est proposé de solliciter le versement d'un fonds de concours représentant 1/3 de la dépense HT acquittée par la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières pour les travaux susmentionnés et de valider le plan de financement, ci-dessous.

Montant HT			
Coût		Financement	
		CAF	3 500,00 €
		CCSR	3 670,00 €
		SSD	1 840,00 €
Total	9 010,00 €	Total	9 010,00 €

Les montants réels seront connus après règlement des décomptes généraux et définitifs et sous réserve du versement de la subvention de la CAF.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- **D'ADOPTER** les fonds de concours tel qu'ils sont présentés ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** le fonds de concours à la commune de Selles-Saint-Denis, selon les modalités précisées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction, la réalisation et au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAVY

